



Accompagnement financier

PRÊT D'HONNEUR aux créateurs d'entreprises innovantes

Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation



POURQUOI ?

Renforcer les fonds propres de l'entreprise en création (0 à 3 ans) ou en phase de primo-développement (3 à 5 ans).

POUR QUI ?

Créateurs d'entreprises de technologies innovantes, sur la région Auvergne, dans les domaines des sciences de l'ingénieur, matériaux, biotechnologies, technologies de l'information et de la communication.

COMMENT ?

► **Montage de votre dossier** : en étroite collaboration avec AT21+, les opérateurs de proximité et/ou les partenaires Innovergne vous accompagnent dans le montage de votre dossier de candidature.

► **Expertise scientifique et technique** : le Comité Scientifique et Technique d'AT21+ examine et valide l'éligibilité de votre projet (caractère innovant). Il peut préconiser un accompagnement technologique adapté à vos besoins.

► **Soutien financier de votre projet par l'octroi d'un prêt d'honneur** : le Comité d'Engagement Financier, après validation du Comité Scientifique et Technique, décide de l'octroi d'un prêt d'honneur et de ses modalités :

- Prêt personnel au créateur (inscrit en fonds propres ou comptes courants d'associés)
- Montant : 7.500 € à 40.000 € par porteur de projet, sans intérêt ni garantie personnelle
- Durée de remboursement : 2 à 5 ans
- Différé de remboursement possible jusqu'à 18 mois
- Remboursements mensuels
- Obligation de contracter une assurance invalidité décès

Adhérent au réseau :



FRANCE INITIATIVE

Membres fondateurs de la plateforme :



... et avec le soutien de 50 partenaires.



Accompagnement financier

PRÊT D'HONNEUR au repreneur d'entreprise

Plateforme Auvergne pour la Reprise et l'Innovation



POURQUOI ?

Proposer au repreneur d'entreprise un prêt sans intérêt et sans garantie personnelle pour lui permettre de renforcer ses fonds propres et obtenir plus facilement un prêt bancaire.

Améliorer la faisabilité, la pérennité et les chances de développement des entreprises reprises.

POUR QUI ?

Personne physique qui souhaite reprendre une entreprise :

- d'au moins 5 salariés,
- sur tout secteur d'activité en Auvergne,
- avec des besoins de financement importants,
- ayant des perspectives de développement de l'activité existante.

**Bilan chiffré
depuis sa création :**
(déc 2007-juin 2009)

**22 reprises
d'entreprises**

**930 000 € de prêts
d'honneur attribués**

**501 emplois ont été
pérennisés, soit 23
salariés en moyenne
par entreprise.**

COMMENT ?

► **Montage du dossier :** par les conseillers des réseaux d'accompagnement de la création/reprise (Chambres de Commerce et d'Industrie, Plateformes locales, Comités d'expansion économique, Chambres de Métiers et de l'Artisanat,...).

► **Examen en Comité d'engagement financier :** le Comité reçoit les candidats et se prononce sur la recevabilité des demandes. Il est principalement composé de financeurs, d'experts de la transmission d'entreprises et du capital risque, de banquiers et de chefs d'entreprises. Il bénéficie de l'expertise de St-Gobain, de la Banque de France, ...

► **Soutien financier par l'octroi d'un prêt d'honneur :**

- Prêt personnel au repreneur,
- Montant plafonné à 50 000 € par reprise d'entreprise (le montant peut être réparti entre plusieurs repreneurs), sans intérêt ni garantie personnelle,
- Durée de remboursement : 5 ans,
- Remboursements mensuels,
- Obligation de contracter une assurance décès invalidité spécifique.

Membres fondateurs
de la plateforme :



... et avec le soutien de 50 partenaires.

Adhérent au réseau :

